

## PROCOLE ALLÉGÉ DU LYCÉE à destination des élèves et des familles

### Mises à jour et rappels du 9 novembre 2020 conformément aux recommandations nationales en date du 30-10-2020- (en surlignage bleu)

Les décisions ministérielles en date du jeudi 5 novembre 2020 à 19h00 ne sont pas encore intégrées dans ce protocole.

L'équipe éducative travaille à la mise en œuvre d'un dispositif de continuité pédagogique de manière à ce que le niveau 3 du protocole avec dédoublement des classes et alternance des groupes en présentiel soit proposé à Madame la Rectrice au plus vite.

Ce protocole s'applique donc dès lundi 9 novembre dans la situation normale puis s'appliquera également lorsque l'organisation pédagogique sera modifiée, après accord de la hiérarchie.

### CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a nécessité l'écriture d'un protocole sanitaire qui a été testé en mai et juin 2020.

Le présent protocole précise les modalités pratiques de fonctionnement du lycée Bernard Palissy, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Ce protocole a été rédigé par les différents groupes de travail en 2020-2021:

- Le 11 mai 2020 en équipe d'encadrement pour conception
- Le 13 mai 2020 avec le personnel infirmier et la vie scolaire pour ajustements
- le 14 mai 2020 présentation de la démarche aux élus du CVL
- Le 18 mai 2020 en groupe de travail élargi (élus parents, élèves, personnels membres de la CHS, etc.) pour modifications
- Présenté aux conseils pédagogiques LP-LGT le 20 mai 2020 pour information
- Présenté au CA du LP le 25 mai et au CA du LGT le 26 mai 2020 pour délibération
- **Travaillé en groupe élargi le 4 novembre 2020**

*Une mise à jour de ce protocole se fait au fur et à mesure, en fonction des nouvelles directives: la date de la mise à jour est indiquée en entête du document.*

Notre travail vise à accueillir les élèves et les personnels dans la plus grande transparence en respectant l'ensemble des consignes qui nous ont été données.

**Ce protocole ne peut fonctionner que si tous les usagers (élèves et personnels) respectent l'ensemble des préconisations.**

**Nous comptons sur le comportement citoyen, l'autodiscipline, la maturité de tous. Le temps d'avant est révolu, il faut aujourd'hui construire ensemble, l'école de demain.**

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

### Présentation du protocole du lycée Palissy

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé et par la Région Nouvelle-Aquitaine.

La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et la collectivité territoriale.

Une veille est activée au lycée pour suivre l'actualité sanitaire.

Il repose sur cinq fondamentaux que nous rappellerons régulièrement au retour des élèves, dans le cadre des rentrées scolaires et par voie d'affichage

#### RAPPELS :

- ❖ **Le port du masque obligatoire pour tous dans comme en dehors des locaux et le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation (quand c'est possible) du brassage des élèves**
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **La formation, l'information et la communication**

#### PRÉAMBULE... Des conseils à tous !

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles.

**Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'élève ou l'étudiant ne doit pas se rendre au lycée.**

**Les personnels procèdent de la même manière.**

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

### La formation, l'information et la communication

La direction du lycée, avec l'appui de tous les services et partenaires, établit un plan de communication détaillé à destination de ses personnels et de ses usagers. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

#### Le personnel

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent protocole notamment celles figurant dans les fiches thématiques.

**Cette formation prise en charge par les infirmières sera relayée par tous les personnels adultes auprès des élèves.**

### Les parents

Ils sont **informés clairement**, et dans la mesure du possible, dans la semaine qui précède la mise en œuvre (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) : **message Pronote + site Internet le 6-11-2020**

### **Rappel- téléphone du service infirmier et médecin scolaire du lycée Bernard PALISSY: 05-46-92-50-87**

- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, et de masques* ...)
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C)
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments sans y être invité et s'être présenté à l'accueil
- des horaires d'accueil et de sortie des élèves
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie

### Les élèves

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur le plan de circulation mis en œuvre dès le lundi 9 novembre 2020, sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains et aussi une information** concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Cette séance permet la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte

**Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.**

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés.

## **L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRE**

**Les gestes barrière rappelés dans le présent protocole, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.**

### **Le lavage des mains**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains **pendant au moins 30 secondes**, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

**Rappel : le gel hydroalcoolique ne lave pas, il est un complément bactéricide.**

### **Seuls l'eau et le savon nettoient !**

**A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau : des distributeurs de gel sont à disposition de tous, dans de nombreux espaces du lycée.**

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les temps de pause ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;

**Nous conseillons 10 lavages minimum par jour.**

**Les échanges manuels de matériels scolaires, livres, crayons, nourriture comme de cigarettes etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.**

**Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et le lycée doit être limité au strict nécessaire.**

**Au vu du contexte sanitaire et parce que nul ne doit ignorer la portée de ses actes :**

**“ Le fait de cracher dans et aux abords de l'établissement scolaire est dorénavant susceptible de déclencher une procédure disciplinaire de la part du Chef d'Établissement”**

(Nous rappelons que cracher dans l'espace public est interdit par décret, n° 730 du 22 mars 1942. Il est valable encore aujourd'hui!!).

**Cette nouvelle mesure est intégrée au Règlement Intérieur du lycée par modification, adoptée lors du Conseil d'Administration du mois du 2 juillet 2020 et donnera lieu à une information de tous les usagers à la rentrée 2020.**

(Ci-dessous le Décret pris par la Mairie de Paris.... nous demandons au Maire de Saintes de prendre le même).



## Interdiction de cracher

article 7 du décret 2003/462 du 21 Mai 2003

Le respect des gestes barrière fait l'objet d'une sensibilisation des lycéens à leur retour dans l'établissement et chaque fois qu'un membre de la communauté éducative pensera que cela est nécessaire.

La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.



Chaque usager doit se conformer aux directives nationales, ministérielles, régionales et locales ainsi qu'au protocole du lycée. Rappel : le port du masque est obligatoire sur l'agglomération de Saintes.

### 1- PORT DU MASQUE

Le port du masque « grand public » est obligatoire sur le nez et la bouche. Les embrassades, accolades, baisers, et autres « gestes rapprochés » sont à proscrire.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies particulières (ainsi un élève ne peut être dispensé du port du masque qu'après un avis médical)

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Si un élève n'a pas de masque, il lui en sera fourni un, punctuellement par l'établissement (s'adresser à l'infirmerie). La famille sera alors contactée.

Si l'élève ne peut avoir de masque, la famille pourra faire une demande à l'établissement, en complétant un dossier de fond social (à demander au secrétariat des élèves).

**En attendant, il fera la demande de masque auprès de la vie scolaire ou de l'intendance**

## **2- ARRIVÉE - DÉPART - ACCUEIL DES ÉLÈVES – et LES CIRCULATIONS**

Dépendant des transports scolaires mis en œuvre par la Région Nouvelle - Aquitaine : l'arrivée et le départ du lycée s'organisent dans le respect des règles sanitaires (sens de circulation- portes dédiées...)

❖ Un Assistant d'Éducation sera présent à chaque entrée de l'établissement matin et après-midi pour filtrer les arrivées et le flux de personnes. Il veillera **au port du masque** et à la distanciation physique, autant que faire se peut, devant les entrées et lieu de rencontres.

• **La circulation se fait par la droite dans tous les espaces.**

❖ **L'usage du gel hydroalcoolique est obligatoire à l'entrée dans les bâtiments.**

❖ **Du gel hydro alcoolique est à disposition à toutes les entrées comme à toutes les sorties des bâtiments ... l'abus et les dégradations seront sanctionnés.**

La grille côté rue de Gascogne ainsi que le portillon élève seront ouverts à l'arrivée des bus. (plan Vigipirate renforcé) **L'entrée au lycée se fait par les portillons : le port du masque est obligatoire sur la ville de Saintes et donc aux abords et dès l'entrée dans le lycée.**

L'entrée et la sortie de l'atrium seront dédiées : 2 portes dédiées à l'entrée et deux portes de droite dédiées à la sortie (portes de droite dans le sens du déplacement). **Des stickers indiquent les circulations à respecter.**

**L'entrée et la sortie des autres bâtiments sont indiquées dans le plan et par un fléchage à respecter.**

❖ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles.

**Lors des temps d'attente, aux entrées, sorties, attente au self : maintenir la plus grande distanciation possible et porter correctement le masque.**

❖ Une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, affichages, flèches de couleurs vert, violet, orange...) est installée. **Les plans de circulation seront affichés et distribués aux élèves. (déposés sur Pronote le 6 novembre 2020)**

- **Les élèves doivent essayer de garder les distances dans l'atrium **sauf pour travailler assis** : sortir vers l'extérieur le plus possible ou monter dans la salle de classe**
- Inciter au lavage des mains avant l'entrée en classe (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre)

❖ Communiquer avec les élèves et leurs familles sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée

• **Tenir compte des nouveaux plans de circulation (qui allongent le temps d'arrivée en salle) pour arriver à l'heure en cours**

❖ Proscrire l'accès aux bâtiments à toutes personnes externes au lycée (parents, autres accompagnants,...) en dehors des rendez-vous et réunions. **Tout visiteur doit se signaler à l'interphone et se présenter à la loge avec son masque et se laver les mains au gel.**

### 3 - INTERCOURS ET LA CIRCULATION HORS TEMPS DE CLASSE

Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, dans le respect de toutes les consignes données par ce protocole et affichées dans les espaces de circulation.

- On marche à droite
- On monte par les escaliers de droite en regardant vers l'Atrium (côté impair)
- On descend par les escaliers côté pairs et par les escaliers centraux
- On sort le plus possible vers l'extérieur avec son masque
- On ne se regroupe pas à plus de 4 dans les couloirs et on porte le masque correctement lors des interactions avec les camarades

Les pauses se feront le plus possible en extérieur. Les distances de sécurité seront respectées dans tous les cas. Il faut éviter que l'atrium devienne un lieu d'échange viral !

### 4- NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX ET DES MATÉRIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un protocole sanitaire a été mis en place avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux augmente la charge de travail des agents des collectivités territoriales responsables de cette mission, c'est pourquoi nous demandons pour cette rentrée 2020 que tous les usagers fassent preuve de civisme (papiers et débris ont toute leur place dans les poubelles !)

### 5- SANITAIRES

Les sanitaires seront particulièrement surveillés pour lutter contre les dégradations et les incivilités.

**Consignes :** Se laver les mains à l'eau et au savon le plus souvent possible et avant comme après être passé aux toilettes.

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique. Un affichage spécifique sera mis en œuvre pour mettre en place une attente distanciée dans le couloir à proximité des sanitaires
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- ❖ Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.

### 6- SALLES DE CLASSE

Les salles de classe sont aérées le matin avant les cours, lors de la récréation du matin, à la pause déjeuner, lors de la récréation de l'après-midi et à la fin des cours.

- ❖ En cas de nouvelles consignes de niveau 3: La salle de classe pourra être aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique que certaines salles soient calibrées à 16 élèves et d'autres en dessous :
  - Respecter une distance d'au moins un mètre entre les élèves ou porter le masque.
  - Eviter les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre) et interdire le déplacement du mobilier

- **Limiter les déplacements dans la classe**

❖ Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe en respectant le sens des aiguilles d'une montre si cela est possible.

❖ **Port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées** (personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe).

## 7- GESTION DES CIRCULATIONS

❖ Un sens de circulation a été défini dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :

- Respecter le sens unique de circulation.

Limiter les croisements (marcher bien à votre droite pour ne pas rencontrer de personnes en face à face)

- Veiller à la distanciation physique.

- **une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, affichages, couleurs) est mise en place.**

Il est demandé aux usagers d'éviter de toucher les rambardes et rampes d'escalier qui seront nettoyées régulièrement

A tous les niveaux du protocole, respecter les fléchages entrées et sorties des bâtiments et de l'établissement et respecter les fléchages de circulation.

❖ **Respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.**

❖ Port du masque lors de tous les déplacements des usagers dans tout le lycée.

## 8- DEMI-PENSION

- **Se laver les mains à l'arrivée au self avant la prise du plateau après avoir rangé la carte et le téléphone**

- **Prendre un seul couvert sur le dessus de la panier pour ne pas salir les couverts des autres...**

- **Ne pas toucher les plats que vous ne prenez pas : on choisit avec les yeux pour ne pas contaminer l'assiette ou le ramequin.**

Pour éviter les queues respecter les horaires qui vous sont données par votre EDT

Le lavage des mains avant et après chaque repas est obligatoire.

Le port du masque est obligatoire jusqu'à l'installation à sa place de repas.

## INTERNAT

Pour éviter les regroupements au rez-de-chaussée du bâtiment D, après le dîner, l'internat sera accessible dès 19h30, dans la chambre uniquement.

En raison des nouvelles mesures une nouvelle organisation des dortoirs s'impose. Les élèves pourront être amenés à changer de chambre.

Les élèves garderont le masque lors de tous leurs déplacements dans l'internat.

Ils seront

autorisés à l'enlever à leur table de travail (face au mur) et lorsqu'ils sont allongés sur leur lit.

En cas de regroupement dans une chambre ou une salle d'étude : le port du masque est obligatoire.

Un règlement spécifique de l'internat précise toutes les modalités d'accueil au sein de ce service annexe.



## 9- ACTIVITÉS SPORTIVES

Il est rappelé aux parents que la tenue pour la pratique de l'EPS est obligatoire.

L'accès aux vestiaires et douches étant totalement interdit, une tenue adaptée peut-être portée les jours d'EPS

Choisir en cette période particulière une tenue simple à enfiler permettant la pratique sportive et limitant les contacts entre le personnel et les élèves.

Les enseignants d'EPS donneront toutes les consignes spécifiques à leurs élèves.

## 10- ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

- ❖ Une réflexion spécifique a été menée afin d'organiser les enseignements spécifiques (salles spécialisées) pour que le maintien de la distanciation physique soit respectée.
- ❖ Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
- ❖ Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
  - Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
  - S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante ou d'un papier jetable imprégné de solution adaptée.

Durant les cours certaines spécialités, il serait souhaitable que les élèves disposent de leur propre gel, afin que l'enseignant puisse les laisser tester et expérimenter. Chacun pourrait ainsi assurer lui-même la désinfection des instruments outils dont il se sert.

## 11- CONSIGNES GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE DES USAGERS DU LYCÉE

*Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire. C'est particulièrement le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation.*

- ❖ Appliquer tous les gestes barrière et ce sur toute la journée.
- ❖ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ❖ **Limiter les regroupements de plus de 4 à 6 personnes rapprochées**
- ❖ **Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.**
- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir **des modalités de désinfection adaptées.**
- ❖ Préférer un matériel individuel, stylos compris : **il est important d'avoir son propre matériel**
- ❖ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et de repas pour limiter le nombre de personnes présentes en même temps (salles disciplinaires ou salle des professeurs)
- ❖ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ❖ Rappeler les consignes lorsque celles-ci ne sont pas appliquées.

### ACCUEIL DE PARENTS

- ❖ Privilégier la communication à distance. L'outil de communication à privilégier est l'outil Pronote.
- ❖ Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).



- ❖ Lors des réunions parents professeurs programmées, le port du masque sera obligatoire

## 12- PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

En cas d'absence de l'infirmière le dispositif de prise en charge COVID 19 est mis en œuvre auprès des Conseillers Principaux d'Éducation à la Vie Scolaire (boîte spécifique avec le matériel nécessaire à une prise en charge rapide)

Si un élève semble malade il ne doit pas venir au lycée et consulter le médecin traitant

Si votre enfant est cas contact ou en attente de résultat, gardez votre enfant au domicile et faites-vous connaître auprès de la vie scolaire. (Nous devons faire un recensement quotidien de la situation du lycée)

### 1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève au lycée :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

#### Conduite à tenir :

- ❖ En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale
  - Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.

❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

**DANS TOUS LES CAS, NOUS SUIVONS LES CONSIGNES DU MÉDECIN SCOLAIRE, DES AUTORITÉS RÉGIONALES DE SANTÉ, DE LA DIRECTION ACADÉMIQUE ET DU RECTORAT AINSI QUE DU PRÉFET DE LA CHARENTE MARITIME.**